

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

MODULA FORMATION  
Emilie CRAVEA  
05.56.44.58.68  
contact@modula-formation.com

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller  
en insertion professionnelle

## Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

## Conditions d'accès :

Non renseigné

## Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de  
professionnalisation  
possible ?

Non

## Objectif de la formation

- Respecter les obligations de l'employeur en matière de formation professionnelle - Utiliser les possibilités de financement de la formation - Mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation - Identifier les obligations en matière d'entretien professionnel – et de bilan tous les 6 ans

## Contenu et modalités d'organisation

1. REPERER LES CONSEQUENCES DE LA REFORME DU FIANCEMENT DE LA FORMATION L'impact budgétaire de la réforme du financement pour l'entreprise Les nouvelles règles de prise en charge après la suppression du 0,9% : nouvelle organisation des OPCA, nouveaux modes de financement du FPSPP 2. EXPLICITER LES NOUVEAUX DISPOSITIFS Le plan de formation: les obligations de former de l'employeur, la reconnaissance du développement des compétences des salariés Le Compte Personnel de Formation: mode d'acquisition des heures au compteur, mobilisation du CPF par le salarié, formations éligibles, financement, rôle de l'employeur La professionnalisation: règles de prise en charge des périodes de professionnalisation 3. RESPECTER LES OBLIGATIONS EN MATIERE D'ENTETIEN PROFESIONNEL Finalités et thèmes à aborder Le bilan tous les 6 ans L'abondement automatique 4. IDENTIFIER LES NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIERE DE NEGOCIATION ET DE CONSULTATION DU COMITE D'ENTEPRISE Impacts des négociations de branche ou interprofessionnelles Obligations des entreprises de plus 300 salariés en matière de négociation Avantages/inconvénients de négocier un accord « 0,2% » Possibilité de modifier le calendrier de consultation du CE Nouvelles informations à communiquer au CE 5. TIRER LES PREMIERES CONSEQUENCES DE LA REFORME Faire le point sur l'impact de cette réforme sur la politique formation de l'entreprise Élaborer un plan d'action

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00211002	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Bruges (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00211003	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Bordeaux (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00231274	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Bordeaux (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00231275	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Bruges (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	
00337200	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Bordeaux (33)	MODULA FORMATION		Non éligible	

00337202

du 01/01/2023 au  
31/12/2023

Bruges (33)

MODULA  
FORMATION

Non  
éligible



00426260

du 01/01/2023 au  
31/12/2025

Bruges (33)

MODULA  
FORMATION

Non  
éligible



00450560

du 13/03/2024 au  
31/12/2025

La Rochelle  
(17)

MODULA  
FORMATION

Non  
éligible

